

Pont-à-Celles, le 29 avril 2022

AVIS

CONTACT

Nathan WIBOU
Service enseignement
nathan.wibou@pontacelles.be

Place communale, 22
6230 Pont-à-Celles

T 071 84 90 82
F 071 84 43 45
GSM 0477 84 29 25

N/REF : Conseil participation
PAC – appel à candidatures

V/REF :

ANNEXES :

OBJET : Conseil de participation de l'école communale de Pont-à-Celles – Appel à candidatures.

Madame, Monsieur,

Le décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et secondaire prévoit, en son article 68, la création de Conseils de participation au sein des établissements scolaires.

Le Conseil de participation est chargé, notamment, de débattre, d'amender, de compléter, d'évaluer le projet d'établissement, de rendre un avis sur le plan de pilotage ainsi que de remettre un avis sur le rapport d'activité.

Les Conseils sont composés du chef d'établissement, de délégués du Pouvoir organisateur, de représentants du personnel et de représentants de l'environnement social, économique et culturel ainsi que de représentants des parents.

Le nombre de représentants par catégorie a été fixé à trois (3 effectifs et 3 suppléants).

Les représentants de l'environnement social, économique et culturel sont désignés par le Collège communal.

Ils exercent un mandat renouvelable de 4 ans.

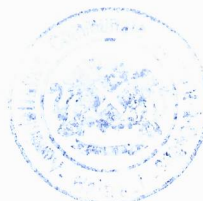
Si vous êtes intéressé de rejoindre le Conseil de participation de Pont-à-Celles, et si vous représentez l'une de ces trois catégories (environnement social, économique ou culturel), nous vous invitons à poser votre candidature au service Enseignement de l'Administration communale de Pont-à-Celles pour le 19 mai 2022 au plus tard.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur ces Conseils, vous pouvez vous adresser au chef d'établissement ou par téléphone au service communal de l'enseignement au 071/84.90.82.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.

Le Directeur général,

Gilles ~~CLUSTERS~~



Le Bourgmestre,

Pascal TAVIER